

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 03/04/2024

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE et RULLIER
Mrs BARRAQUE, DUPONT, GRAGNON et SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA et LEVEL

Absents excusés : Mme SEGUIN, Mme TOULOU donne procuration à Mme RULLIER et Mr CACHELOU donne procuration à Mr BARRAQUE

Secrétaire : Mr DUPONT

DÉLIBÉRATION N° 22 :

Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués l'année dernière, et présente le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** les taux des trois taxes locales cette année répartis comme ci-dessous :

Taxes	Taux votés en 2023	Taux votés en 2024	Bases 2024	Produits 2024
F.B	20,94%	20,94%	663 800	139 000 €
F.N.B	39.50%	39.50%	23 900	9 441 €
TH	18.06 %	18,06%	98 900	17 862 €
Total				166 303€

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Alain SANZ

